



Élection locale des Français à l'étranger

25 mai 2014

Nouvelle représentation des Français de l'étranger (loi du 22 juillet 2013)

Fiche N°4 – CONSTITUER UNE LISTE D'UNION

L'élection des conseillers consulaires est une élection à la proportionnelle **à un seul tour**.

La dispersion des voix est définitive et fatale puisqu'il n'y a pas de tour de rattrapage.

L'union sur une seule liste permet de gagner plus de sièges. La concertation locale s'impose.

Le plus rapidement possible

Rassembler la mouvance de gauche

Contactez les responsables des forces associatives, syndicales et politiques de gauche qui existent réellement dans votre circonscription afin de leur proposer **une première réunion de concertation** destinée à préparer la constitution d'une liste unique de gauche.

Lors de cette réunion il faudra :

- ✓ se mettre d'accord sur les caractéristiques des candidats susceptibles de gagner ou de figurer sur la liste pour la renforcer. Suggestion de critères de choix :

Engagement à gauche - Visibilité dans la communauté française - Charisme – Disponibilité - Sexe (parité obligatoire en alternance) - Représentativité socio-professionnelle - Équilibre géographique dans les grandes circonscriptions - Représentativité politique des différentes tendances de la gauche dans la circonscription

- ✓ Faire le point sur les candidatures potentielles, déjà exprimées ou à susciter.
- ✓ Prévoir une seconde réunion ou à défaut une concertation visant à finaliser la liste.

Avant fin novembre

Constituer une liste unique de gauche

- ✓ Elle devra respecter la parité homme femme - ou femme homme - en alternance (nota : lorsqu'un unique siège est à pourvoir, le candidat et son remplaçant sont de sexe différent).
- ✓ La composition de la liste dépend du nombre de conseillers consulaires -et délégués consulaires- à élire. Trois cas peuvent se présenter. Voir Fiche 5
- ✓ Pour l'obtention du label « Français du monde », la liste d'union finalisée devra remonter au siège approuvée par les responsables de la section, accompagnée d'un résumé de la mise en œuvre de la concertation.